

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC447

présenté par
M. Bloche, rapporteur

ARTICLE 45

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.